



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois de décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27/11/2025.

Conseillers en exercice : 26 – **Présents** : 22 – **Votants** : 26.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. DE ZEN Michel, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAINON Emmanuelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme POLI Nathalie, M. MARES Alban, M. BORDES Olivier, M. HÉBRARD Roland, Mme VERT Béatrice, M. LAHAILLE, M. CLAVERIE Daniel, M. VONTHON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, M. PIRON Bernard.

Excusés avec pouvoir : Monsieur DUMONTIER Nicolas pouvoir à Monsieur le Maire – Madame COSTES ATTAIFI Christelle pouvoir à Madame BARBERA Sandra – Monsieur GONZALEZ Frédéric pouvoir à Monsieur GARCIA Didier – Madame PARMENON Mélanie pouvoir à Madame ROUSSEL Marjorie.

Monsieur HÉBRARD Roland est désigné secrétaire de séance.

2025-0312 - 61 : Tarification 2026 – Prairie communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les tarifs actuellement appliqués à la Prairie Communale,

Vu la proposition des commissions communales compétentes,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables pour l'utilisation de la Prairie Communale pour l'année 2026,

Considérant que les commissions compétentes proposent de maintenir les tarifs 2024 et 2025 pour l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article 1 – Tarifs de la Prairie Communale pour l'année 2026

Les tarifs annuels applicables à la location de la Prairie Communale pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

Pour les résidents de Ludon

Catégorie	Tarif 2025	Tarif 2026
Chevaux	204,00 €	204,00 €
Poulains	72,00 €	72,00 €
Bovins	82,00 €	82,00 €

Pour les non-résidents

Catégorie	Tarif 2025	Tarif 2026
Chevaux	204,00 €	255,00 €
Poulains	72,00 €	102,00 €
Bovins	82,00 €	143,00 €

Article 2 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 03 décembre 2025.

Le Maire,

Philippe DUCAMP



Le Secrétaire de Séance,

Roland HÉBRARD